Qui sommes nous ?

La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, bénéficie d'un agrément national de part la Confédération Nationale des Foyers Ruraux. La Confédération est garante du portage de cet agrément en tant qu'Organisme de Formation National et Délègue aux Unions Régionales et Fédération Départementales celui-ci.

FOYERS RURAUX CNFR

La CNFR :

C'est un mouvement d'acteurs engagés dans les territoires ruraux et périurbains, des femmes et des hommes qui concourent au mieux vivre ensemble en s'impliquant sous la forme associative dans l'animation et le développement de ces territoires au travers d'actions pour tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, nouveaux habitants etc.) et dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, la formation et les activités éducatives.

Elle est constituée de :

Foyers ruraux et associations affiliées : espaces d'initiatives gérés et animés par des bénévoles engagés, ils contribuent à la construction de solidarités.

Fédérations départementales : organes de coordination et d'accompagnement des Foyers Ruraux et associations affiliées ainsi que de leurs bénévoles qui œuvrent sur le terrain. Leurs missions : **garantir le sens de l'action, représenter, promouvoir, animer et développer le Mouvement.**

Unions régionales : rôle de représentation au niveau régional, leur rôle est défini par les fédérations départementales qui les composent.

La CNFR en Chiffre :

- 180 000 hommes et femmes sont adhérents du mouvement
- 2 200 structures animent les territoires

Un brin d'Histoire

L'émergence des Foyers Ruraux est associée au Front Populaire et au Conseil National de la Résistance. Le développement et la structuration du réseau ont été initiés par le ministère de l'agriculture.

Depuis, le monde s'est transformé tout comme les territoires ruraux dans lesquels nous vivons. Passées les trente glorieuses, ce sont les temps des crises : crise du pétrole, crise sociale, économique et financière, crise environnementale et défiance vis-à-vis de la représentation politique.

Le poids du monde rural dans la société française a progressivement diminué, avec une absence de prise en charge des problèmes spécifiques. Le désengagement de l'État a bouleversé des équilibres, voire déstabilisé les liens sociaux existants.

La mondialisation rend les lieux de décisions lointains, et parfois virtuels et le dialogue civil s'appauvrit. La Confédération Nationale des Foyers ruraux doit relever ces défis pour construire et développer un monde toujours plus humain et solidaire.

La Fédération Des Foyers Ruraux 31-65 :

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65 appartient au mouvement des Foyers Ruraux, organisé en réseau et qui comprend trois niveaux du département au national en passant par le régional.

Depuis 2014, suite aux difficultés de gestion de Soleil 65, nous avons accueilli les activités et le réseau des Hautes Pyrénées. La Fédération départementale des Foyers Ruraux de la Haute Garonne c'est depuis transformée en Foyers Ruraux 31-65. En Haute Garonne, nous regroupons 123 Foyers Ruraux et associations affiliées et 18 000 adhérents. Dans les Hautes Pyrénées 13 associations sont aujourd'hui adhérentes et 1300 adhérents individuels.

C'est un réseau qui est ancré largement dans les populations rurales et périurbaines : dans certains villages, le taux de participation aux événements organisés par le Foyer Rural peut atteindre 50% de la population locale. Dans les communes, les activités que l'association locale propose constituent un ciment social élémentaire.

Les Foyers Ruraux 31-65, est une association déclarée et régie par la loi de 1901 qui respecte les principes suivants :

- ouverte à tous sans distinction d'âge, d'origine, de profession
- respecte les opinions et les croyances de chacun
- réalise les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté, de la dignité de chaque personne

Le mouvement des Foyers Ruraux est laïc et s'appuie sur les valeurs de l'Éducation Populaire.

Association pour l'Animation et la Formation en Pays Lauragais (APAF) :

L'Association APAF Association pour l'Animation et la Formation en Pays Lauragais est un foyer rural créé en 2018. Elle est née de la volonté de plusieurs professionnels du Centre de Formation Polyvalent la Rouatière d'apporter une réponse en termes de formation à l'animation volontaire de type BAFA pour les élèves et les apprenants fréquentant la structure. La Rouatière étant située en zone rurale, il était assez naturel de s'orienter vers une structure impliquée dans l'animation en milieu rural tel que les Foyers Ruraux.

L'Association est domiciliée à la Rouatière 1165 Route du Pastel 11400 Souilhanels. Elle est composée de 10 administrateurs bénévoles et n'a pas de salariés permanents. Elle est affiliée à la Fédération des Foyers Ruraux du 31/65.

L'Association développe principalement les formations BAFA sur les Territoires suivants : Castelnaudary, Toulouse, Rieumes

L'APAF a élargi son réseau de partenaires notamment avec le Lycée Agricole Privé le Savès de Rieumes, le lycée Agricole Public de Castelnaudary et la Commune de Castelnaudary. L'Association développe plusieurs axes dans son projet associatif en lien avec le Projet Associatif de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et des Foyers Ruraux du 31/65 :

- Apporter des réponses adaptées sur les Territoires en termes de formation BAFA.
- Accompagner les actions d'animations en milieu rural.
- Renforcer la citoyenneté au travers des formations dispensées.
- Co-construire et développer des actions environnementales sur les Territoires.

Le BAFA c'est quoi ?

Le BAFA

(Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) permet d'exercer des fonctions d'animations auprès d'enfants ou d'adolescents dans des accueils de loisirs, séjours de vacances…

TARIFS BAFA :

BAFA Formation Générale

- Demi-pension : 410 € (frais pédagogiques et repas inclus du midi et des soirs de veillée)

  - La Rouatière (Castelnaudary)
  - Rieumes (20km de Toulouse)

- Internat : 520 € (hébergement inclus)

BAFA Approfondissement

- Demi-pension : 340 € (frais pédagogiques et repas inclus du midi et des soirs de veillée)

  - La Rouatière (Castelnaudary)
  - Rieumes (20km de Toulouse)

- Internat : 420 € (hébergement inclus)

BAFA Qualification

- Demi-pension : 420 € (frais pédagogiques et repas inclus du midi et des soirs de veillée)

  - La Rouatière (Castelnaudary)
  - Rieumes (20km de Toulouse)

- Internat : 540 € (hébergement inclus)

Le BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) permet d'exercer des fonctions d'animations auprès d'enfants ou d'adolescents dans des accueils de loisirs, séjours de vacances… A l'issue de cette formation l'animateur sera capable de :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs accompagnés
- Participer à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

La formation au BAFA se fait en deux étapes :

- la formation générale qui permet d'acquérir les bases
- les formations d'approfondissement pour approfondir un aspect spécifique

Le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) s'adressent aux animateurs expérimentés et forme les futurs directeurs de structures d'accueil.

La formation au BAFD se fait en 5 étapes :

- formation générale
- 1er stage pratique
- perfectionnement
- 2nd stage pratique
- rédaction du bilan de formation

Aides financières pour le BAFA (2023/2024)

Des tarifs bien étudiés parmi les moins couteux : ils comprennent les frais pédagogiques, d'assurance, les frais de gestion de dossier et les frais de restauration. Pour toute demande, vous pouvez solliciter un devis.

Vous pouvez aussi bénéficier d'aides financières de différents organismes :

- La C.A.F (Caisse d'Allocation Familiales) : Les différentes aides varient d'un département à l'autre.
- La MSA .
- La mesure coup de pouce du département du Pas de calais et de la CAF est de 200 € par formation effectuée en internat pour les 16-25 ans (plus d'infos sur jeunesdu62.fr).
- Un comité d'entreprise.
- Votre Commune ou Communauté de Communes.
- La mission locale dans le cadre du fond départemental d'aide aux jeunes.
- Les adhérents aux Foyers Ruraux bénéficient d'une remise préférentielle de 50 euros sur leur formation.

Pièces à fournir pour inscription BAFA

Inscription auprès du : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Votre demande d'inscription est enregistrée dès la réception par courrier des documents suivants :

- la fiche d'inscription remplie et date de session choisie cochée.
- la fiche sanitaire dûment remplie.
- le numéro de dossier Jeunesse et Sports (s'inscrire sur le site : www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)
- une photo d'identité récente.
- une attestation de responsabilité civile.
- une photocopie de la carte de sécurité sociale.
- une photocopie de l'attestation de mutuelle.
- une photocopie de la carte d'identité.
- Le règlement TOTAL du stage : 1 chèque de 100 EUR encaissé à l'inscription + 3 à 4 chèques maximum pour le solde du stage demandé. Aucune inscription ne peut être prise en compte sans la TOTALITÉ du règlement.
- Une attestation si prise en charge totale ou partielle (mairie, mission locale, centres sociaux, CCAS…).
- 2 timbres.
- 2 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du stagiaire.

AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT-ÊTRE PRISE EN COMPTE SANS LA TOTALITE DU RÉGLEMENT : soit un chèque de la TOTALITÉ, soit en 4 chèques MAXIMUM dont 1 OBLIGATOIREMENT DE 100€ encaissé à l'inscription (le solde sera encaissé 10 jours au plus tard avant le début du stage. TOUS LES CHÈQUES SONT À ENVOYER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

DESISTEMENT / ANNULATION

En cas de départ anticipé du stage pour quelconque raison, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Une session peut être annulée si les conditions d'effectifs, d'inscriptions ou d'encadrement ne permettent pas d'assurer la qualité de la formation. Les stagiaires en seront immédiatement informés et les sommes versées, immédiatement remboursées.

En cas d'annulation moins de 3 jours avant le stage ou non présentation au stage, aucun remboursement ne pourra être exigé. (quel que soit le motif)

En cas de départ anticipé du stage pour quelconque raison, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Merci d'envoyer ou de déposer l'ensemble de vos pièces à :

apaf11400@foyersruraux.org

Pour le BAFA approfondissement (en plus des documents précédents) :

- validation du stage pratique :
  Après avoir effectué votre stage pratique, n'oubliez pas de le valider sur votre espace personnel du site internet de la cohésion sociale : www.bafa-bafd.gouv.fr.
  Ceci est obligatoire pour votre inscription à une session d'approfondissement.

Pour la qualification surveillant de baignade (en plus des documents précédents)

- brevet nage libre 200M
- certificat médical d'aptitude physique
- validation du PSC1*

* Vous avez la possibilité de passer le PSC1 avec notre structure. Merci de vous rapprocher de la Fédération pour plus d'informations.

Contactez nous

mail : apaf11400@foyersruraux.org
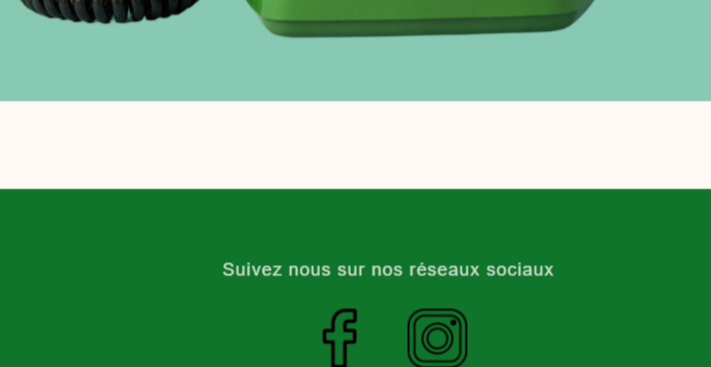
tel : 06 59 75 09 97 / 06 59 98 12 50